

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE

11 quai du 1^{er} Dragons
89300 JOIGNY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Délibération n° ADM / 2025/2 : Réalisation d'un schéma directeur cyclable – candidatures à l'appel à projets AVELO3 et au FNADT

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 mars à 16h30, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
23 mars 2024

**NOMBRE DE
DELEGUES :**
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 18

**SECRETAIRE DE
SEANCE :**
Nadège NAZE

TITULAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre BARRET
M. Marc BOTIN
M. Dominique BOURREAU
M. Paul-Antoine de CARVILLE
M. Pascal CROU
M. Michel GRASS
M. Michel JOUAN
M. Sébastien KARCHER
Mme Simone MANGEON
Mme Nadège NAZE
M. André PITOUC
M. Gilles SABATTIER
M. Nicolas SORET
M. Thierry SPAHN
M. Lionel TERRASSON

SUPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Michel JOLY
M. Guy BOURRAS
Mme. Catherine TOULLIER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Éric BERTHAULT
M. Jean-François CHABOLLE
Mme Frédérique COLAS
M. Jérôme CORDIER
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD
Mme Nicole LANGEL
M. Luc MAUDET
M. Marcel MILACHON
M. Gilles-Maximes POIBLANC

Le financement du Schéma Directeur Cyclable repose sur deux appels à projets : AVELO 3 et le FNADT permettant potentiellement d'atteindre 80% de cofinancement. L'appel à projets AVELO3 porté par l'ADEME accompagne les territoires dans la réalisation de leurs études en lien avec le vélo. Le taux de financement pour ce type de projets est de 50%.

Cette candidature sera accompagnée d'une demande de subvention au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) dont l'autorité de gestion est la Préfecture de Région à hauteur de 30% du prix total, portant le taux d'autofinancement du PETR à 20%.

Financement du schéma sur la base de 70 000 euros

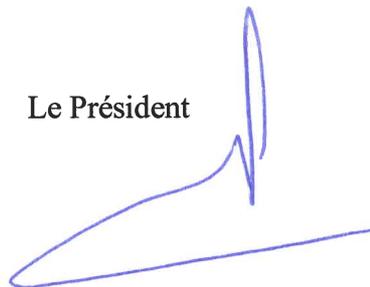
Acteur	%	Montant potentiel
PETR	20 % min	14 000 €
AVELO3	50 % max	35 000 €
FNADT	30 % max	21 000 €

Vu l'exposé du Président

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à postuler à l'appel à projet AVELO3 porté par l'ADEME.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à réaliser une demande de subvention au titre du FNADT.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président



Nicolas SORET



La secrétaire de séance



Nadège NAZE